

**SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

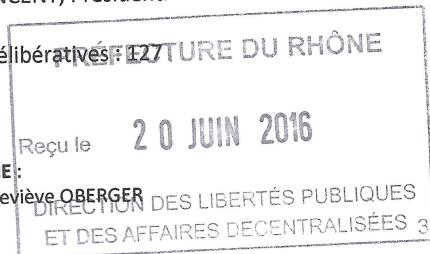
Le 8 juin 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 13 mai 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 29      Nbre de membres présents (quorum): 25      Nbre de voix délibératives : 127  
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

**METROPOLE DE LYON** : Marc GRIVEL, Max VINCENT  
**ALBIGNY** : Michel BALAIS, Claire BELLE,  
**COLLONGES** : Françoise MAUPAS, Eric MADIGOU  
**CURIS** : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN  
**LISSIEU** : Jean Claude GRANGE  
**SAINT-CYR** : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET,  
**SAINT-GERMAIN** : Jean Michel CARON

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE** :  
**CHASSELAY** : Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER  
**COUZON** : Christian COLOMBO  
**LIMONEST** :  
**POLEYMIEUX** : Vincent PEYTEL  
**SAINT-DIDIER** : Bernard COQUET, Gérard KECK  
**SAINT-ROMAIN** : Romuald DELABIE, Florence VIGIER



**Ont donné pouvoir** : Corinne CARDONA à Marc GRIVEL, Pierre GOUVERNEYRE à Max VINCENT, Gérard DARDET à Christian COLOMBO, Isabelle CELEYRON à Jean Claude GRANGE, Anne-Laure MATHIAS à Vincent PEYTEL

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Michel BALAIS

**Convention opération communale réparation toiture lavoir de Braizieux - commune de Collonges au Mont d'Or**

Dans le cadre de la politique de restauration du petit patrimoine rural des Monts d'Or, le lavoir de Braizieu à Collonges au Mont d'Or avait fait l'objet d'une première réhabilitation à la fin des années 90, en lien avec la commune et la mise en œuvre du sentier de l'eau.

La toiture du lavoir présente aujourd'hui, sur une partie, des écoulements d'eau qui risquent de dégrader la charpente et le mur du lavoir. Une opération de reprise de la toiture est donc nécessaire et est proposée pour un budget de 1540€ HT.

Le SMMO, dans le cadre de ses statuts et de la politique définie par le conseil syndical, assure notamment:

- une assistance technique pour la conception, si nécessaire, et le suivi de l'opération afin de veiller à la conformité des travaux aux objectifs du syndicat,
- le financement de l'opération à hauteur de 100%, du coût net de FCTVA, et de toute autres recettes perçues pour l'opération

La COMMUNE propriétaire:

- assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération, (de la demande de devis à la réception des travaux et au paiement des travaux),
- apporte la contribution financière prévue par les statuts, de 20% du coût de l'opération net de FCTVA et de toute autres recettes perçues pour l'opération, au titre des opérations de type III

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 2041482.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la convention telle que présentée et d'autoriser le Président à la signer.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits*  
 Pour extrait certifié conforme

**Le Président**  
 Max VINCENT

